



Genève, le 15 juillet 2024

Concerne : Question au rectorat de Clara Berrada, Romain Paumenil, Nicolai Servais, Elisabetta Marchesini, Kinda Amoune, Noémi Ott et Guillermo Escribano représentantes et représentants du corps des étudiantes et étudiants.

---

## **Question au rectorat concernant le Centre Universitaire d'Informatique (CUI)**

### **QUESTION**

Le Centre Universitaire d'Informatique (CUI) est une Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) dans lequel étudient plus de 200 étudiant.e.x.s<sup>1</sup>. Ce Centre est aujourd'hui dirigé par le rectorat et ses facultés membres<sup>2</sup>. Les facultés membres du CUI détiennent aujourd'hui toutes les ressources du Centre ce qui signifie que le centre est dépendant de ses facultés membres, qui peuvent décider d'allouer (ou pas) au CUI son budget annuel.

La situation actuelle prive le CUI d'une autonomie nécessaire au bon déroulement des études des étudiant.e.x.s du Centre. En effet, elle crée une dépendance et une forme d'instabilité au sein du CUI qui mettent en péril la continuité et la qualité des programmes d'études des étudiant.e.x.s concerné.e.x.s.

Le 16 avril 2024<sup>3</sup>, soit deux semaines après son entrée en fonction, le rectorat a communiqué à la communauté universitaire les trois axes sur lesquels il se concentrera durant son mandat. En plus de ces trois axes, le rectorat a rappelé l'importance de l'intelligence artificielle (IA) dans notre société et au sein de l'UniGE. De plus, l'ancien rectorat et le rectorat actuel ont tous deux mis l'accent sur l'importance du numérique au sein de l'université. Le numérique est un domaine d'expertise nécessaire à tous les autres domaines scientifiques et le CUI est un acteur important dans la recherche et la formation autour du numérique et de l'IA. En effet, le CUI offre une approche multidisciplinaire de l'informatique, analysant tous les aspects importants à la création de systèmes et services numériques favorisant une transition numérique efficace, éthique et durable pour toutes et tous. Le CUI s'inscrit entièrement dans ce qu'aspire notre université, soit une excellence académique et démocratique.

Or, malgré l'importance du CUI au sein de l'alma mater, cela fait de nombreuses années que l'université néglige son importance et que la situation se détériore pour ses étudiant.e.x.s. En effet, lors de l'Assemblée Participative du 7 mai 2024, il a été confirmé aux étudiant.e.x.s du Centre que ce dernier n'avait pas les ressources pour dispenser les cours obligatoires du Bachelor et Master et ce dès la rentrée prochaine. Cette situation n'est pas nouvelle, depuis 2015 cinq professeur.e.x.s du CUI ont pris leur retraite sans qu'ils soient remplacé.e.x.s. Cela a provoqué une baisse de qualité dans les cours des étudiant.e.x.s du Centre.

Les étudiant.e.x.s du CUI, accablé.e.x.s par la situation, ont donc rédigé une pétition à l'attention du rectorat pour éviter que le Centre ne ferme, assurer la fin de leurs études et demander une plus grande indépendance du CUI<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://www.unige.ch/stat/download\\_file/view/367/255](https://www.unige.ch/stat/download_file/view/367/255), consulté le 17 juin 2024.

<sup>2</sup> Soit la Faculté de médecine, la Faculté des sciences, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté des lettres, la Faculté des sciences de la société et la Faculté d'économie et de management.

<sup>3</sup> <https://www.unige.ch/medias/2024-2/les-axes-forts-du-nouveau-rectorat-de-lunige>, consulté le 17 juin 2024.

<sup>4</sup> [https://www.petitionenligne.net/petition\\_pour\\_sauver\\_le\\_cui](https://www.petitionenligne.net/petition_pour_sauver_le_cui), consulté le 17 juin 2024.

Cette situation nous inquiète. Il est essentiel pour des étudiant.e.x.s d'avoir une stabilité au cours de leurs études et de pouvoir les terminer sans encombre.

**Pour toutes ces raisons, le corps étudiant de l'assemblée universitaire souhaite savoir :**

- **Si le rectorat peut assurer aux étudiant.e.x.s du CUI une continuité dans leurs études et ce afin que tou.te.x.s les étudiant.e.x.s puissent terminer l'entièreté de leur cursus au sein de l'UniGE et ce sans devoir subir d'inégalité par rapport aux autres étudiant.e.x.s ? Si le rectorat peut assurer cette continuité, comment peut-il l'assurer ?**
- **Pourquoi le CUI n'est pas déjà à l'heure actuelle indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres ? Pourrait-il le devenir ?**
- **Comment le rectorat peut assurer une pérennité au CUI, sachant que le but du CUI s'inscrit pleinement dans sa stratégie 2024-2028 ?**

## **REPONSE**

- 1. Si le rectorat peut assurer aux étudiant.e.x.s du CUI une continuité dans leurs études et ce afin que tou.te.x.s les étudiant.e.x.s puissent terminer l'entièreté de leur cursus au sein de l'UniGE et ce sans devoir subir d'inégalité par rapport aux autres étudiant.e.x.s ? Si le rectorat peut assurer cette continuité, comment peut-il l'assurer ?**

Le rectorat a été alerté par la direction du programme de BA et MA SISS des difficultés à garantir certains enseignements causés par le départ à la retraite d'un professeur de la GSEM. Il a immédiatement pris contact avec la faculté concernée afin que des solutions soient trouvées pour garantir la rentrée 2024 ainsi que la suite du programme. Le 19 juin dernier, une solution a été validée pour assurer l'année académique 2024-2025. Les discussions vont se poursuivre pour le plus long terme.

- 2. Pourquoi le CUI n'est pas déjà à l'heure actuelle indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres ? Pourrait-il le devenir ?**

Le CUI, comme tous les centres interfacultaires, fonctionne sur la base de ressources qui lui sont attribuées par le rectorat et par les facultés partenaires. Pour les professeurs, à l'exception de ceux dont les postes figurent au budget du CUI, une convention de prestations doit préciser les contributions en matière d'enseignement et de recherche qui sont prestées au CUI par la faculté. Le CUI ne pourra donc pas devenir indépendant des décisions budgétaires de ses facultés membres.

- 3. Comment le rectorat peut assurer une pérennité au CUI, sachant que le but du CUI s'inscrit pleinement dans sa stratégie 2024-2028 ?**

Dans le but, salué par le Collège du CUI, de tirer un bilan des années passées et de se projeter vers le futur dans le contexte de la stratégie numérique du rectorat et de l'évolution de la société et des Facultés face au numérique, le rectorat a pris la décision de lancer d'ici à la fin 2024 un processus d'évaluation du CUI (la dernière évaluation datant de 2005) avec expert-e-s. L'ensemble de la communauté du CUI sera impliqué dans ce processus aussi bien dans l'élaboration des documents de base de l'évaluation que dans les auditions qui seront réalisées par les expert-e-s.



Genève, le 13 mai 2024

Concerne : Question au rectorat de Fanny Cuman, Corine Frischknecht, Sophie Michelet, représentantes du personnel administratif et technique, d'Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thierry Mathieu, représentant-es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche et de Mathilde Bourrier, Mathieu Caesar, Valérie Dullion, Alexandre Flückiger, Christophe Lovis, Aurélien Roux, représentant-es du corps professoral à l'Assemblée de l'Université.

---

## **Question au rectorat concernant les systèmes d'information de l'Université**

### **QUESTION**

#### **Constat**

Beaucoup d'efforts et de ressources ont été investis dans la transformation numérique des services d'information (SI-finances, SI-RH, SI-Achats, SI-Etudiants, support-SI, etc.) de l'Université. Cependant, depuis quelques mois, la migration de certains de ces services sur de nouvelles plateformes, à priori plus performantes et permettant un meilleur suivi, subissent des retards de mise en service provoquant des désagréments certains aux utilisateurs-trices et dont la qualité des documents produits, ainsi que la nomenclature utilisée pour les portails ne correspondent pas aux besoins des usagers et ne sont pas respectueux de l'environnement (production accrue d'envoi de courriers électroniques et augmentation de l'empreinte carbone due au stockage des données). Nous remarquons également des dégâts d'image pour l'Université de Genève ou ses membres à la suite des retards de paiement causés par les difficultés d'implémentation du nouveau système financier.

D'autre part, les choix effectués réduisent la diversité des solutions, qui permettait de tenir compte de situations spécifiques, complexifie l'utilisation des outils augmentant ainsi le temps passé au traitement des dossiers, mais tout en réduisant, paradoxalement, les informations utiles à l'utilisateur-trice. Bien que dans certains cas (SI-Achats (PUMA)), des consultations du personnel utilisateur aient été conduites, la version actuelle des solutions électroniques implémentées semble très éloignée de celle qui a pu être testée par les utilisateurs-trices, et beaucoup moins fonctionnelle.

#### **Considérant ce qui précède, les représentant-es de l'Assemblée souhaiteraient connaître les informations suivantes :**

1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?
2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?
3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?
4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?

5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?
6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?
7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-t-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?
8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :
  - a) la protection contre les cyberattaques ?
  - b) la protection des données individuelles (étudiant-es et personnel de l'Université) ?
  - c) la continuité du service (business continuity) en cas de défaillance technique d'un ou de plusieurs de ces systèmes (redondance) ?

## REPONSE

### 1. Quelle est la vision à long terme de l'ensemble des systèmes d'information (finances, achats, étudiants, RH) au sein de l'Université ?

Notre objectif est de disposer de systèmes pérennes, interopérables et favorisant les bonnes pratiques ainsi que l'efficacité opérationnelle. En dehors de ce qui relève des deux missions principales de l'Université que sont l'enseignement et la recherche, nous privilégierons les solutions standard du marché.

### 2. Quel a été le coût financier, le temps nécessaire et la/les société(s) impliquée(s) pour développer les nouvelles plateformes SI-achat (PUMA) et SI-finances, en particulier ?

L'entier du programme eAdmin est devisé à 12,9 millions de francs et est financé par les ressources de l'Université. Le choix des solutions, comme celui des intégrateurs par exemple, a fait l'objet d'appels d'offres qui ont été adjugés selon les règles des marchés publics. SAP est d'ailleurs l'un des acteurs majeurs du secteur.

### 3. Quand le SI-finances sera-t-il pleinement opérationnel ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pour y arriver le plus rapidement possible ?

Le SI Finances est opérationnel pour la majorité de ses fonctionnalités (comptabilité, paie, élaboration budgétaire, reporting budgétaire). Des fonctionnalités additionnelles seront mises en service progressivement. La priorité actuelle porte sur les reporting budgétaires « projet » et « trésorerie », ainsi que sur l'émission des rapports financiers à l'intention des bailleurs de l'Université (dont par exemple le FNS). Certaines fonctionnalités ne seront disponibles qu'une fois le SI-RH en production.

Après un ralentissement au moment de la mise en service du SI-finances, divers ajustements ont été réalisés et le flux normal du traitement des demandes a pu reprendre. Un renforcement temporaire des équipes (4 postes) a été mis en place pour résorber les retards de traitement accumulés en début d'exploitation. Ce renforcement sera revu à la hausse s'il s'avère que cela est nécessaire pour atteindre notre objectif de stabilisation qui est mi-juin. Enfin, des adaptations des SI PUMA et Finances visant à fluidifier le processus achat (de la demande jusqu'au paiement de la facture) seront mises en place.

**4. Qui assure la mise à jour des différents systèmes d'information (SI-Achat, portail candidatures étudiantes, SI-finances, SI-RH) et leur suivi à long terme ?**

Pour ce qui concerne les systèmes e-Administration, le fonctionnement habituel de prise en charge conjointe par la DiSTIC et les métiers, avec l'appui de sociétés externes pour les expertises techniques non maîtrisées à l'interne, est de mise. Les systèmes Cloud, qui comportent des mises à jour régulières, requièrent par ailleurs moins d'interventions de la DiSTIC.

Pour ce qui est du portail « candidatures étudiantes », qui relève du programme eCampus et non de eAdministration, la maintenance sera internalisée au sein de la DiSTIC par des personnes ayant participé aux développements.

**5. Quels sont les dispositifs envisagés par l'Université pour évaluer les performances passées et la gestion de projet, et tirer des enseignements des erreurs afin d'éviter leur répétition, notamment en perspective du déploiement du SI-RH en 2025 ?**

Un bilan de la mise en production des systèmes actuels est en cours. Ses conclusions devraient être rendues avant cet été. Elles mettront en évidence les bonnes expériences, les difficultés techniques rencontrées, les décisions inopportunes. Le projet SI-RH pourra ainsi capitaliser sur celui-ci.

**6. Quels sont les systèmes qui ont été migrés sur le cloud, en plus de la plateforme digitale de support informatique « Digital Workplace » et de SI-Finances ?**

Au sein du programme eAdmin, les nouveaux systèmes sur le cloud sont SAP Ariba pour les achats et SAP Analytics Cloud pour le pilotage et le reporting des budgets. La gestion des candidatures (issue du programme eCampus) est également disponible sur le cloud.

**7. Où et comment sont stockées les données des différents services d'information de l'Université ? Et quelles mesures l'Université de Genève prend-elle pour réduire l'empreinte carbone du stockage des données numériques ?**

Dans le but de s'assurer notamment des aspects de conformité, et ce en fonction des possibilités offertes par les fournisseurs, la localisation du stockage des données fait l'objet d'un dossier soumis au Data Protection Officer (DPO) pour chacun des nouveaux projets.

La question de l'empreinte carbone en lien avec le stockage est complexe à aborder en quelques lignes. La Direction des Systèmes d'Information y est sensibilisée et considère qu'un stockage au sein de larges centres de calculs optimisés peut s'avérer intéressant sur le plan de la responsabilité climatique, par exemple. Par ailleurs, un plan d'action sobriété numérique visant à sensibiliser notre communauté est mis en place par l'équipe durabilité et l'équipe transformation du Rectorat. Dans un premier temps ce plan se concentre sur la partie « matérielle » de notre empreinte, celle-ci étant la plus émettrice en CO<sup>2</sup> par le biais de l'énergie grise liée à la construction des équipements. L'usage n'intervient que dans une part plus faible. Alors qu'il est important d'interroger nos pratiques, des projets d'optimisation sont réalisés pour les infrastructures dont nous sommes pleinement en responsabilité, par exemple : la chaleur émise par les serveurs de Dufour est récupérée pour participer au chauffage du bâtiment.

**8. D'autre part, les systèmes d'information étant maintenant plus interconnectés et dématérialisés, quels sont les garde-fous mis en place pour assurer :**

- a. la protection contre les cyberattaques ?
- b. la protection des données individuelles (étudiant-es et personnel de l'Université) ?
- c. la continuité du service (business continuity) en cas de défaillance technique d'un ou de plusieurs de ces systèmes (redondance) ?

Les systèmes hébergés sur le Cloud suivent tous une procédure d'évaluation stricte impliquant le Bureau du Data protection Officer (DPO) et validée par le Rectorat.

**a.** Parmi les mesures mises en place, citons en particulier l'existence d'une plateforme SOC (*Security Operations Center*) qui est opérée avec un partenaire reconnu dans le domaine.

**b.** Les données traitées par chaque système d'information ont été classifiées afin d'identifier celles jugées comme « personnelles » ou « personnelles sensibles ».

Dans le cadre du programme e-administration, les données personnelles qualifiées de sensibles sont (ou seront) uniquement stockées sur des systèmes hébergés par l'UNIGE. Concernant les données personnelles stockées sur des systèmes Cloud, des niveaux de protection minimum ont été fixés tant sur le plan technique que contractuel. On peut par exemple citer le chiffrement des données de bout en bout, la journalisation des accès aux données, l'obligation du prestataire de se conformer à des standards de protection des données, la localisation de l'hébergement, l'engagement des sous-traitants à respecter un « data protection agreement » et un for juridique des contrats en Suisse.

Dans le cadre du projet eCampus, relatif aux étudiants et étudiantes, le même type de mesure contractuelles ont été mises en place : localisation de l'hébergement, for juridique en Suisse, mécanisme de « customer lockbox » limitant l'accès du fournisseur aux données. Ces mesures ont été complétées par des mesures techniques : chiffrement des données à l'aide de nos propres clés, log systématique des accès aux données, suppression des données/documents lorsqu'un certain délai est atteint. Le projet se déroulant en plusieurs étapes, lorsque nous sommes amenés à traiter de nouveaux types de données, nous veillons à associer Data Protection Officer (DPO) et Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

**c.** La continuité de service est garantie par une redondance de nos systèmes *on-premise* et via l'existence de SLA (*Service Level Agreement*) pour nos systèmes Cloud (autour de 99% de disponibilité garantie).